

La Ville de Montbéliard a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » destiné à concentrer un ensemble de moyens pour la redynamisation de son centre. En effet, un certain nombre d'indicateurs témoignent de sa fragilité :

- une baisse régulière de population liée notamment à la mobilité des salariés et au développement de l'habitat périurbain ;
- un marché du **logement** détendu et une vacance de l'ordre de **15 %** dans le cœur de ville (INSEE 2016) ;
- une **vacance commerciale** de l'ordre de **16 %** en centre-ville liée à la faiblesse de la régulation des espaces commerciaux périphériques ou le long des axes routiers principaux du bassin de vie.

UN PROJET ISSU D'UN IMPORTANT TRAVAIL PARTENARIAL

Le projet se fonde sur la stratégie globale affichée dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal de Montbéliard le 20 mars 2017. Il s'est étoffé avec la réalisation d'**études urbaines et économiques** conduites pendant la phase d'initialisation. La formalisation de ce projet est donc le fruit d'un important travail partenarial.

L'attractivité du centre-ville est l'une des conditions principales pour conforter Montbéliard dans son rôle de ville centre de l'agglomération et le service qu'elle apporte à sa population. Cela a nécessité de définir **un projet global qui coordonne et met en cohérence les actions publiques de la ville, de l'agglomération et du privé.**

Ce projet se décline selon **trois axes** :

- **Axe 1** : consolider les fonctions de centralité de Montbéliard, l'habitat, le commerce, l'économie et les services
- **Axe 2** : renforcer l'identité singulière du cœur de ville, son patrimoine, ses portes, son effet vitrine
- **Axe 3** : animer et faire vivre le centre avec son contexte immédiat, ses faubourgs et les berges

Chacun de ces trois axes intègre des enjeux transversaux relatifs à la **transition numérique et climatique.**

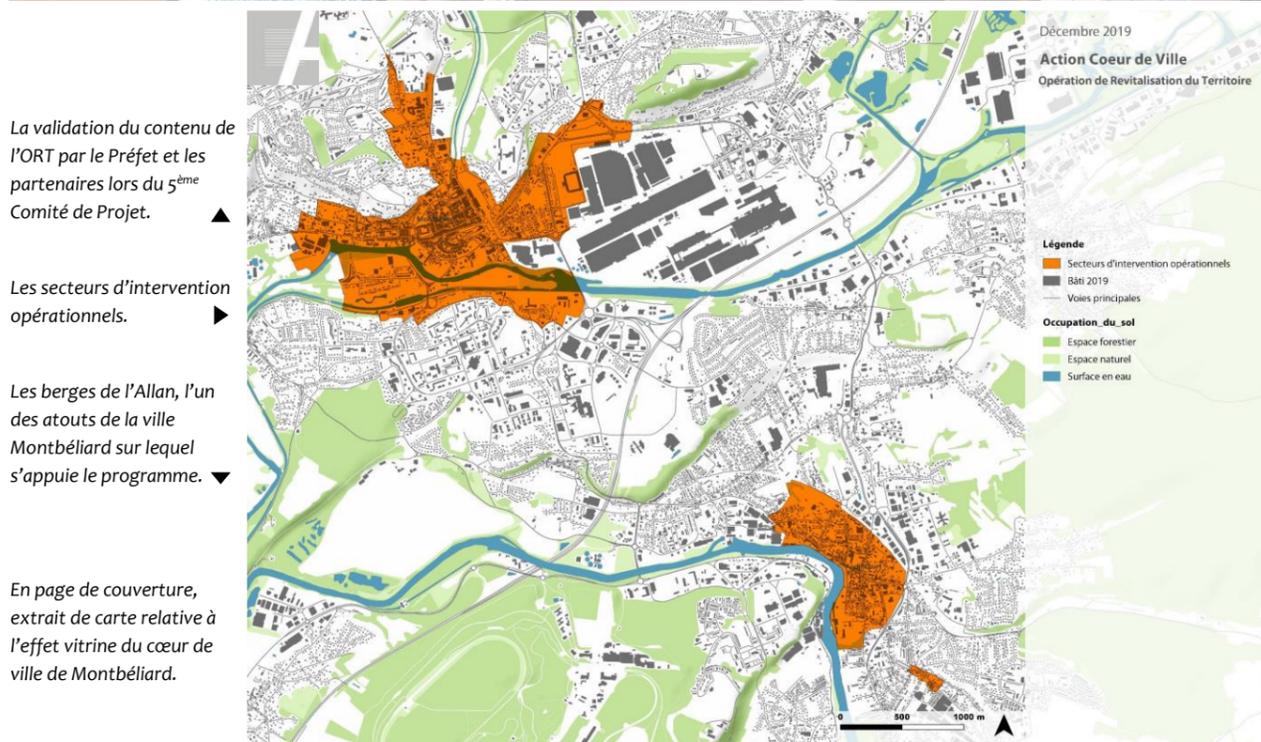
Le projet vise à ce que Montbéliard, dans la continuité de son histoire riche, (ré)affirme son caractère innovant et s'adapte aux changements à l'œuvre, en lien avec les besoins de sa population.

DES SECTEURS D'INTERVENTIONS OPERATIONNELS ARRETES

L'un des enjeux de la phase d'initialisation est la définition du **périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**. Le renforcement de l'attractivité du cœur de ville ne peut pas être isolé de son rapport aux franges immédiates. Si les enjeux de retrouver une attractivité commerciale et résidentielle sont particulièrement prégnants dans le cœur, son fonctionnement est étroitement lié à ses faubourgs et ses berges, comme la paume d'une main à ses doigts. En effet, ces prolongements comprennent de nombreux espaces mutables dont le renouvellement contribuera au renforcement du poids démographique, économique et touristique de la ville centre.

En décembre 2019, la **ville d'Audincourt** a rejoint l'Opération de Revitalisation du Territoire en tant que ville connaissant des fragilités, notamment en matière de démographie et d'habitat, d'économie et de commerces et de lisibilité de ses accès. En effet, elle revêt une fonction de centralité importante pour le Sud de l'Agglomération. Son intégration à l'ORT contribue à préfigurer la mise en œuvre du SCoT qui devrait être approuvé à l'automne 2020.

La définition du **périmètre sur Audincourt** a pris en compte les contraintes spatiales que représentent le Doubs d'une part et la RD 437 d'autre part. Ce périmètre intègre le principal potentiel de mutation de la ville, à savoir la friche ferroviaire. Il comprend



également les cinq entrées de ville constituant une boucle autour de l'hypercentre. Enfin, il prend en compte la structure commerciale du faubourg en direction de Seloncourt.

Les **enjeux identifiés sur Audincourt** sont :

- l'habitat et notamment la résorption de la vacance ;
- le développement commercial et économique ;
- l'accessibilité, les mobilités et les connexions ;
- la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine.

Le 03 décembre 2019, le 5^{ème} comité de projet du programme Action Cœur de Ville a validé le contenu de l'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** pour Montbéliard et Audincourt. Une saisine du Préfet s'en est suivie.

LES SIGNATAIRES DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE

La convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Montbéliard a été signée le 29 septembre 2018. A l'issue de la phase d'initialisation qui s'est déroulée sur 15 mois, un avenant a été signé sur la base du dossier de conventionnement soumis en décembre 2019 au Préfet du Doubs.

La signature de cet avenant ORT marque le début de la phase de déploiement du programme qui se poursuivra jusqu'au 29 mars 2025.

Les signataires de l'avenant à la convention cadre sont :

- Etat ;
- Villes de Montbéliard et Audincourt ;
- Pays de Montbéliard Agglomération ;
- Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts ;
- Action Logement ;
- Agence Nationale de l'Habitat ;
- Chambre de Commerce et de l'Industrie du Doubs ;
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat.